PLAN LOCAL D'URBANISME
VILLE D'AGDE

agde

REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN B.7

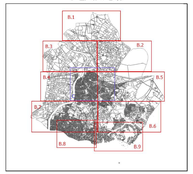

Plan B.7 : Secteur Sud-Ouest
Echelle : 1/2500
Version : Document approuvé en Conseil municipal du 16/02/2016

Terres Neuves

0 250 500 m

Zones Urbaines		Zones à urbaniser	
Centre historique		AUh	Zone de développement à vocation résidentielle
UB1	Faubourgs	AUh1	Projet urbain à prévoir
UB2	Centre du Cap d'Agde	AUh2	Zone de développement à vocation économique
UB3	Autre centralité du Cap d'Agde	AUh3	Zone de développement à vocation portuaire
UB4	Front de mer Grau d'Agde	AUL	Zone de développement touristique - Tir des lances
UB5	Abords de l'Hérault - Grau d'Agde	AUP	Zone de développement réservée aux équipements publics
UC1	Couronne pavillonnaire d'agrémentation	AUR	Zone de développement à vocation touristique
UC2	Couronne pavillonnaire du Cap d'Agde		Zones agricoles
UC3	Limite de ville du Cap d'Agde	A	Zone agricole
UC4	Faubourgs du Grau d'Agde	Aer	Zone agricole située en Espace Remarquable
UD1	Secteur pavillonnaire contemporain	Au1	Stockage de matériaux (Cadillon)
	Secteur pavillonnaire contemporain - Hauteurs inégales	Au2	Stationnement véhicules (Méditerranéenne)
UD2		Au3	Stationnement bateaux
UD3	Artères urbaines		
UD4	Secteur pavillonnaire contemporain - Grau d'Agde	Av	Aire d'accueil des gens du voyage
	Secteur pavillonnaire contemporain réduit du Cap d'Agde		Zones naturelles
UD5		N	Zone naturelle
UEc	Zone d'activités à dominante artisanale et commerciale	Ner	Espaces Remarquables de la Loi Littoral
UEa	Zone d'activités à dominante commerciale	Nl1	Zone naturelle ludique avec infrastructures légères
Ufp	Zone d'activités portuaires	Nl1b	Zone naturelle ludique - secteur d'équipements
Ufp0	Zone d'activités portuaires		Zone naturelle ludique avec infrastructures
Ufp1	Zone d'activités portuaires	Nl2	adaptées
Ufp2	Zone d'activités portuaires	Nl3	Camping hors espace remarquable
Ufp3	Zone d'activités portuaires	Nn2	Aire naturelle de camping
			Zone naturelle touristique située en Espace
UI1	Zone d'activités à dominante tertiaire	Nter	Remarquable
UP1	Zone dédiée aux équipements publics	Nter2	Aire naturelle de camping en Espace Remarquable
UP2	Zone dédiée aux équipements publics		
UP3	Stations d'épuration		
UP4	Centre technique municipal et équipements publics		

Légende

Eléments du zonage

- Emplacement réservé
- Espace Boisé Classé
- Bande d'inconstructibilité du littoral de 100m en dehors des espaces urbanisés
- Recul des constructions (100m) de part et d'autre de l'axe de la RD612 (art. L111-1-4 du CU)
- Domaine Public Maritime
- Espaces Proches du Rivage
- Secteur de mixité sociale
- Contour de zones
- Contour de sous-secteur
- Bâtiments autorisés à changer de destination (repérage non exhaustif)

Eléments de paysage au titre de l'article L123-1-5.III.2° du CU

- Berges et ripisylves de l'Hérault
- Alignements de Pins Parasols
- Abords des fossés de la Pianèze
- Herbiers de Posidonies
- Boisement remarquable
- Boisement remarquable

Cadastre

- Bâtiment
- Parcelle
- Section cadastrale

Plan de Prévention du Risque Inondation

- Zone bleue
- Zone de précaution
- Zone rouge